

# Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

*Le Petit Manuel de l'AFNU, Mars 2019*

[www.afnu.fr](http://www.afnu.fr)



**Petit Manuel de  
l'UNFCCC**

---

# La Convention

---

- La **Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** est une « Convention de Rio », l'une des trois adoptées lors du « Sommet de la Terre de Rio » en 1992. Ses conventions soeurs sont la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD). Les trois sont intrinsèquement liés. C'est dans ce contexte que le Groupe Mixte de Liaison a été mis en place pour renforcer la coordination entre les trois Conventions de Rio, dans le but ultime de développer des synergies dans leurs activités sur les questions d'intérêt mutuel. Désormais, il intègre aussi la Convention de Ramsar sur les zones humides.
- Elle a été adoptée au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 par 154 États auxquels il faut ajouter la totalité des membres de la Communauté européenne. Elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994. En 2004, elle était ratifiée par 189 pays, en 2015 on recense 195 pays<sup>2</sup> et en 2018, par 197 pays. La CCNUCC est la première tentative, dans le cadre de l'ONU, de mieux cerner ce qu'est le changement climatique et comment y remédier.
- Elle reconnaît trois grands principes :
  - le principe de précaution,
  - le principe des responsabilités communes mais différenciées,
  - le principe du droit au développement.



---

# Le Secrétariat

---

Le secrétariat de la CCNUCC (UN Climate Change) a été créé en 1992 lorsque les pays ont adopté la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), situé à Bonn depuis 1995.

Environ 450 employés sont employés à l'ONU Changement climatique. Le personnel du Secrétariat vient de plus de 100 pays et représente un mélange de cultures, de sexes et de milieux professionnels divers. À la tête du secrétariat se trouve le Secrétaire exécutif, poste actuellement occupé par Patricia Espinosa

Concentrant ses premières années sur la facilitation des négociations intergouvernementales sur le changement climatique, le secrétariat soutient aujourd'hui une architecture complexe d'organes qui servent à faire progresser la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

Le secrétariat fournit une expertise technique et aide à l'analyse et à l'examen des informations sur les changements climatiques communiquées par les Parties et à la mise en œuvre des mécanismes de Kyoto. Il tient également à jour le registre des contributions déterminées au niveau national (CDN) établi en vertu de l'Accord de Paris, un aspect clé de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

---

# Conférence des Parties (COP)

---

Le secrétariat organise et soutient entre deux et quatre sessions de négociation chaque année. La plus grande et la plus importante est la Conférence des Parties, qui se tient chaque année à différents endroits dans le monde.

Il s'agit de la plus grande conférence annuelle des Nations Unies, à laquelle ont assisté en moyenne environ 25 000 participants. Outre ces grandes conférences, le secrétariat organise des sessions annuelles d'organes subsidiaires ainsi qu'un grand nombre de réunions et d'ateliers tout au long de l'année.

La Conférence des parties est responsable du maintien des efforts internationaux pour faire face aux changements climatiques. Elle passe en revue la mise en œuvre de la Convention et examine les engagements des parties à la lumière de l'objectif de la Convention, des nouvelles découvertes scientifiques et de l'expérience accumulée dans la mise en œuvre des politiques dans le domaine des changements climatiques. Une tâche majeure de la COP est de réviser les communications nationales soumises par les parties. Se fondant sur ces informations, la COP évalue les effets des mesures prises par les Parties et les progrès accomplis pour atteindre l'objectif ultime de la Convention.



---

# Les COP

---

- **Le protocole de Kyoto**, signé lors de la COP3 à Kyoto en 1997, met en place des objectifs contraignants et des délais visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs obligatoires prévus par le protocole de Kyoto pour les pays varient de -8 % à +10 % d'émission de gaz à effet de serre par rapport aux émissions individuelles des pays en 1990. L'entrée en vigueur du protocole de Kyoto n'a eu lieu qu'en février 2005.
- **Les accords de Bonn et de Marrakech (2001)** sont les fruits des négociations menées lors de la COP6 bis à Bonn en juillet 2001 et de la COP7 à Marrakech en novembre 2001. Ils s'intéressent notamment aux questions relatives aux obligations des pays développés ainsi qu'aux aides à mettre en place à destination des pays en voie de développement. Ce sont ces accords qui déterminent les modalités d'application du protocole de Kyoto, ouvrant la voie à sa ratification et à sa mise en œuvre.
- **L'accord de Copenhague (COP15, 2009)** réunit des orientations communes à l'échelle internationale concernant la façon de traiter le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre, limitation du réchauffement climatique à 2 °C, financement de trente milliards de dollars sur 2010-2012).
- **La COP20 de Lima (2014)** met au premier plan la nécessité d'efforts supplémentaires pour parvenir aux objectifs de maintien du réchauffement climatique sous la barre des 2 °C d'ici à 2100. Elle débouche sur la rédaction d'un document préparatoire au futur accord de la COP21 de Paris

# COP 21

La Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques a eu lieu du 30 novembre au 12 décembre 2015 en France. Un accord international sur le climat, applicable à tous les pays, est validé par tous les pays participants, fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.

L'accord de Paris est le premier accord universel sur le climat et le réchauffement climatique. Selon Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères et président de la COP21, l'accord se veut différencié, juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant. Il a été approuvé par l'ensemble des 195 délégations le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. En date du 7 novembre 2017, avant le retrait des États-Unis, 195 pays sur les 197 que reconnaît l'Organisation des Nations unies ont signé ou se sont engagés à signer l'accord de Paris sur le climat, ce qui fait de ce texte le plus largement et le plus rapidement signé de l'histoire.

Cependant le retrait des États-Unis et l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone depuis la signature de l'accord remettent en cause le succès de la COP 21.

En marge de l'accord, le défi de Bonn a été confirmé et amplifié, visant désormais à reboiser 350 millions d'hectares de sols dégradés ou déforestés avant 2030.



United Nations  
Climate Change

*Le Petit Manuel de l'AFNU, Mars 2019*

[www.afnu.fr](http://www.afnu.fr)



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES